



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 SEPTEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-94

**OBJET : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarneBois**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	20
Absents	5

Votants	85
Abstention	0
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LE BEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Philippe CIPRIANO, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Jacques GUIGNARD, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Gérard LAMBERT, Pascale MARTINEAU, Marie-France PARRAIN, Christel ROYER, Igor SEMO, Sylvie TRICOT-DEVERT, Pascale TRIMBACH

Absents :

Caroline ADOMO, Gilles CARREZ, Nicolas CLODONG, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Alain PAVIE.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171004-D17-94-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

OBJET : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code de l'Environnement et notamment son article L.229-26,

VU l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

VU le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de Région le 14 décembre 2012,

VU le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France conjointement élaboré par l'ensemble des Préfets de département de l'agglomération, par le Préfet de police et par le Préfet de la région, et approuvé en mars 2013,

CONSIDERANT la ratification de l'Etat Français de l'accord sur le Climat (Accords de Paris) le 12 décembre 2015 issus de la COP21 et fixant l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C d'ici à 2100,

CONSIDERANT la démarche d'élaboration par la Métropole du Grand Paris (MGP) d'un Plan Climat Energie Métropolitain (PCAEM) que l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois devra prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de son PCAET,

CONSIDERANT les démarches climat-air-énergie déjà engagées par les communes du Territoire et l'importance de les associer à l'élaboration du futur PCAET,

CONSIDERANT l'intérêt des objectifs fixés dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du PCAET, à savoir :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer au niveau du Territoire à la limitation du changement climatique planétaire
- la mise en place d'actions visant à l'adaptation du Territoire au changement climatique et à la nécessaire meilleure maîtrise de l'énergie à tous les niveaux (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables...)

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171004-D17-94-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

- la mise en place d'actions visant à favoriser l'amélioration de la qualité de l'air sur le Territoire

CONSIDERANT la forte exposition du Territoire ParisEstMarneBois aux nuisances sonores, dues notamment au trafic routier, et l'intérêt de croiser les problématiques Air et Bruit,

DELIBERE

APPROUVE le lancement de l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois

APPROUVE les différentes phases de l'élaboration du PCAET, à savoir le diagnostic territorial, la stratégie territoriale et la définition des objectifs, l'élaboration du plan d'actions et le suivi et l'évaluation

AUTORISE le Président, ou toute personne habilitée par lui, à lancer les procédures de consultation pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires

AUTORISE le Président, ou toute personne habilitée par lui, à préciser les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET avec les partenaires, les acteurs économiques, les associations et les habitants du Territoire

DIT que la délibération sera notifiée au Préfet de Région d'Ile-de-France, à la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, au Président de la Métropole du Grand Paris, et transmise à l'ensemble des institutions et collectivités concernées (Président du Conseil Départemental, Maires des communes de l'EPT, Présidents des EPT limitrophes, autorités organisatrices mentionnées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales présentes sur son Territoire et gestionnaires de réseaux d'énergie)

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial au budget de l'exercice considéré

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171004-D17-94-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017